



**SARL JAMOT**  
ZI Les Chaumes Nord  
Route de Périgueux  
24600 RIBERAC

Ribérac le 6 juin 2013

Objet: Lettre d'adhésion au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire-Général,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous confirmer que la SARL JAMOT soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et les intégrer dans la stratégie de notre société, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous sommes conscients que notre participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations conditionnant notre adhésion au Pacte mondial des Nations Unies est la publication annuelle d'un acte de bonne conduite afin de favoriser la mise en application des dix principes universels relatif aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Cet exercice de responsabilité et de transparence sera publié sous un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion en conformité avec les Directives pour la Communication sur le progrès.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre entreprise ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleures salutations,

Jean Christophe LAVILLE

Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.C. Laville', written over a horizontal line.